

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 575

présenté par
M. Leclerc

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 44, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.